



Problème d'insectes, qui doit payer?

Par **loloarno31**, le **20/06/2010** à **19:34**

Bonjour,

Mon appartement est envahi par des insectes noirs, pas dangereux mais inconfortable. Un professionnel m'a précisé que ce n'était en rien du à un manque de propreté et d'hygiène, mais uniquement du au changement climatique.

Le cout de traitement étant de 180€, mon propriétaire souhaiterait partager ces frais. Mais ma question est : qui paye dans ce cas là, le locataire, le proprétaire ou les deux? Merci d'avance.